

NORME

# EN 374-5:2016

Norme européenne relative aux gants de protection contre les bactéries, les champignons et les virus



RÉSISTANCE AUX  
MICROORGANISMES

La norme EN 374-5 définit les niveaux de performance, les conditions d'essai et les critères de classification des gants conçus pour protéger contre les bactéries, les champignons et les virus.

La protection de la norme EN 374-5 se divise en deux catégories : la protection contre les bactéries et les champignons et la protection contre les bactéries, les champignons et les virus. Grâce à cette norme, un gant peut prétendre protéger contre les microorganismes même si sa protection contre les produits chimiques n'a pas été évaluée (EN 374-1:2016).

EN 374-5:2016



EN 374-5:2016



VIRUS

## Pénétration

Tous les gants censés protéger contre les microorganismes doivent également être en mesure de protéger contre la pénétration d'air et d'eau selon les exigences de la norme EN 374-2:2013. La pénétration se caractérise par le passage d'un produit chimique ou d'un microorganisme au travers de matériaux poreux, de coutures, de trous d'épingle et d'autres imperfections présentes dans le matériau d'un gant de protection au niveau non moléculaire. Lors de sa mise à l'essai, le temps mis par le produit chimique pour pénétrer le matériau du gant et entrer en contact avec la peau est évalué. Pour répondre aux critères de l'évaluation, aucune fuite d'air ou d'eau ne peut se produire.

## Protection contre les bactéries et les champignons

Tous les gants censés protéger contre les bactéries et les champignons doivent posséder les avertissements suivants :

- La résistance à la pénétration a été évaluée en laboratoire et ne concerne que l'échantillon testé.
- La protection contre les virus n'a pas été évaluée.

## Protection contre les bactéries, champignons et virusvirus

Tous les gants censés protéger contre les bactéries, les champignons et les virus doivent posséder l'avertissement suivant :

- La résistance à la pénétration a été évaluée en laboratoire et ne concerne que l'échantillon testé.

Pour protéger contre les bactéries, les champignons et les virus, le gant doit satisfaire les exigences de la norme 16604:2004 (méthode B) en ce qui concerne la protection contre le contact avec le sang et les liquides organiques. Servant à évaluer la pénétration de pathogènes véhiculés par le sang à l'aide d'un bactériophage, un bouillon de culture contenant un virus est appuyé contre le gant pendant une durée précise avec une séquence de pression particulière. Pour répondre aux critères de l'évaluation, aucune fuite ne peut se produire. Pour les gants plus longs que 400 mm avec un poignet qui est censé protéger contre les microorganismes, un échantillon du poignet doit également être mis à l'essai selon les exigences de la norme ISO 16604:2004.



Les essais sont vérifiés par un laboratoire agréé indépendant.

**BDG**<sup>®</sup>  
BOB DALE GLOVES

Les informations dans ce document peuvent changer sans préavis. Puisque BDG<sup>MD</sup> and Imports Ltd. n'est pas en mesure de contrôler ou d'anticiper les conditions d'utilisation de ce produit, il est recommandé à chaque utilisateur d'examiner ces informations dans son contexte spécifique afin de déterminer si elles conviennent pour l'utilisation prévue. Dans les limites permises par la loi, Bob Dale Gloves and Imports Ltd., et ses sociétés affiliées, employés ou représentants ne seront pas responsables des dommages de quelque nature que ce soit résultant de l'utilisation des informations dans cette fiche technique. Aucune garantie expresse ou implicite sauf les garanties obligatoires imposées par la loi. Les produits BDG<sup>MD</sup> ne sont pas à l'épreuve de la coupure et de la perforation. Ne pas utiliser avec des lames en mouvement, des outils ou des lames dentelées.

BOBDALEGLOVES.COM

Date de révision : 12 avril 2024